

Compte-rendu du conseil municipal De St Martin en Vercors

Séance du 19 juin 2012

Présents : Claude Vignon, Paul Bertrand, Isabelle Bailliard, Giovanni Cadeddu, Carine Michel, Yves Guillet, Pierre Barbier, Valérie Guillet
Excusés : Gérald Idelon, Sandra Perrier
Absent : Martin Béchier

Délibérations du conseil

→ Le conseil autorise la création d'une piste forestière entre l'arrière du bâtiment d'accueil d'Herbouilly et l'auberge de Roybon. *Voté à l'unanimité.*

→ La convention de location d'un bureau de la mairie pour le secrétariat de l'espace nordique d'Herbouilly, à raison de 350€ par mois toutes charges comprises, est renouvelée avec le Conseil Général de la Drôme. *Voté à l'unanimité.*

→ La Participation à l'assainissement collectif est instaurée en remplacement de la Participation Pour Raccordement à l'Egout, selon des taux inchangés. *Voté à l'unanimité.*

→ Mme Valérie Servien demande la modification du bail professionnel du local de l'atelier de reliure du tilleul, pour être à son seul nom. *Voté à l'unanimité.*

→ Le contrat de prestation de repas scolaires est reconduit avec le centre de vacances La Matrassière à St Julien en Vercors pour l'année scolaire 2012-2013, pour un montant de 4,40€ par repas. *Voté à l'unanimité*

Décisions du conseil

→ Le problème sanitaire de l'assainissement des hameaux du Bard et des Revoux subsiste : une réunion de quartier devra être organisée durant l'été pour rappeler le problème sanitaire de Gour Ferrand et présenter les résultats des examens du SPANC. Le cas échéant, un dossier de raccordement au réseau collectif devra être préparé à l'automne pour une demande de financement de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2013.

→ la deuxième consultation du marché de travaux d'aménagement de la boulangerie aboutit encore à deux lots sur 7 sans offres, tandis que le lot gros-œuvre démolition maçonnerie n'est pas encore attribué. Il est décidé de demander des devis pour les lots manquants pour réunir toutes les entreprises nécessaires et pouvoir débiter le chantier.

→ L'Association Départementale d'Economie Montagnarde transmet la demande du berger de Darbonouze pour l'autorisation de l'implantation d'un impluvium dans la plaine, à ses frais. Cet impluvium resterait la propriété du berger. La commune accepte cette demande, qui sera formalisée par une convention.

→ L'épicerie La Saponaire demande un compteur EDF indépendant pour son local, afin de récupérer la TVA. Le conseil décide que l'investissement dans un compteur EDF pour ce local doit être mis en attente suite au projet de réaménagement du rez-de-chaussée de l'immeuble. Le coût de la pose d'un compteur sera demandé pour information.

→ Des habitants de Tourtres ont constaté la mise en place d'un enrochement derrière la maison de Mr et Mme Cavan, sur l'emprise du chemin rural rejoignant le chemin des Jaunes. La mairie enverra un courrier à Mr Frel pour demander la surélévation de l'enrochement et la consolidation du chemin rural.

→ L'association Les Martinades sollicite la location du garage sous le clocher pour le stockage indépendant de ses matériels et fournitures, actuellement stockés dans la cave de la mairie. Le garage est utilisé actuellement par la locataire de l'appartement au-dessus de la mairie. Il est décidé de lui confirmer la location de ce garage en bail précaire pour 10€/mois. Deux autres locaux disponibles seront proposés à l'association : le passage sous le clocher et la bascule.

→ la demande de subvention de 300€ de l'association des Amis de Jean Prévost est refusée, suite aux frais supplémentaires générés par les dégâts d'orage.

→ L'autorisation d'occupation du domaine public pour l'auvent de la maison Filet-Coche à Tourtres est accordée.

→ Le commerce L'Ancolie demande l'installation de places de stationnement à durée limitée à 2 heures sur la place du tilleul. Les élus préfèrent attendre la future ouverture de la boulangerie pour revoir l'aménagement global des places de stationnement du village. Une information pourra être diffusée auprès des habitants du village pour les sensibiliser aux affluences estivales et aux stationnements ne gênant pas l'activité touristique du centre village.

→ La demande d'adhésion de la commune à la Grande Traversée des Alpes est refusée suite aux difficultés financières de la commune.

informations au conseil

→ Mme Catherine Cadilhac, habitante au bas du village, intervient auprès du Conseil municipal au sujet des nuisances sonores du voisinage du camping de groupe géré par la commune, lors de l'accueil régulier des stagiaires de l'entreprise Atout Cordes. Les élus répondent que les formateurs responsables des groupes ont été sensibilisés à ce problème et veillent à faire passer le message à chaque session. En cas de tapage nocturne, les élus et les gendarmes peuvent être mobilisés directement. Toutefois, et après constatation par eux-même, les élus demandent à Mme Cadilhac de faire preuve de bonne volonté et de compréhension lorsqu'elle prétend souffrir du bruit pendant la journée, et rappellent qu'aucun autre voisin ne se plaint.

→ L'instruction de la demande de reconnaissance de calamité agricole se poursuit : un agent de la DDT visitera les exploitations concernées la semaine prochaine pour une estimation détaillée des dégâts.

Secrétaire de séance : Valérie Guillet